

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 9 JUILLET 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 9 juillet 2025**

Délibération n°092_250709

Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement au BS 2025 (AP_CP).

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 3 juillet 2025, dématérialisée et affranchie le 3 juillet 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ² M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁵ M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY ¹ Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ² Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT ¹ M. Alix GALBOIS	Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY M. Bruno BEAUVAL M. Hanif RIAZE Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Joëlle JOVET Mme Claudie TECHER Mme Linda MANENT M. Imran HATTEEA M. Sylvain ARTHEMISE	M. Eric FONTAINE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Sont arrivées dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'ordre du jour

²N'ont pas pris part à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°96 et se sont retirées de la salle des délibérations. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a pris la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°104 et s'est retirée de la salle des délibérations.

⁴N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°105, 106 et 107 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont.

⁵N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°106 et s'est retirée de la salle des délibérations.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°90 à 95	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°96	24 ^A	5	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°97 à 103	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°104	25 ^B	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n° 105	25 ^C	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°106	24 ^D	5	14	0	29	0	0
Pour la délibération n°107	25 ^E	5	15	0	30	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de déport, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

24^A Mesdames Juliana M'DOIHOMA et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n° 96. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

25^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°104.

25^C Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°105.

24^D Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Monsieur Mickael CHAMAND n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de cette délibération n°106.

25^E Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°107.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal - Séance du 9 juillet 2025 Délibération n°92_250709	POLE FINANCES
	Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement au BS 2025 (AP_CP)	Direction : Financière
		Service : Budget

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du vote des différentes procédures budgétaires depuis 2009, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture des autorisations de programme ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement associée à ces autorisations.

A l'occasion du projet du budget supplémentaire 2025, il y a lieu de procéder à l'actualisation des autorisations de programme (AP) en cours ainsi que leurs crédits de paiement (CP) annuels.

Les révisions d'AP concernent 9 programmes :

- Ecole ZAC Avenir : Abondement en CP 2025 afin de permettre la clôture de l'opération et le paiement de la totalité des travaux, + 200 000€
- Programme de modernisation des voiries : révision d'AP pour un montant de + 2,140 M€ visant à accentuer la réalisation de travaux routiers sur plusieurs axes dégradés dans la continuité des efforts engagés par la ville.
- Programme de réhabilitation du bâti scolaire : révision d'AP pour un montant de 300 000€, permettant l'ouverture de 480 000€ de CP supplémentaires au BS 2025,
- Programme de construction de maisons funéraires : révision d'AP pour un montant de + 400 000€ compte-tenu du montant des marchés de travaux passés avec les entreprises
- Programme de modernisation du parc informatique et de renforcement des infrastructures : révision d'AP pour un montant de + 180 000€ correspondant au besoin en CP sur l'exercice 2025
- Programme de re-outillage des services communaux : révision d'AP pour un montant de + 323 881 € dans le cadre du renouvellement des équipements
- Programme de construction des ouvrages d'art et suppression des radiers des Trois Ravines : révision d'AP pour un montant de + 4,2 M€, portant le programme à 10,450 M€ correspondant au montant de la participation à verser par la ville au Département de La Réunion au titre de cette opération réalisée sous sa maîtrise d'ouvrage, conformément à la délibération n°003_250319 en date du 19 mars 2025

- Programme de requalification des voies des hauts : révision d'AP pour un montant de + 6 022 € correspondant au besoin en CP sur l'exercice 2025
- Programme de création de petits aménagements de proximité : révision d'AP pour un montant de + 52 911 € correspondant au besoin en CP sur l'exercice 2025.

Par ailleurs, **il est proposé des ajustements sur les CP 2025** pour les programmes suivants, **sans modification du montant de l'AP**, afin de prendre en considération l'avancée de leur réalisation, en termes d'acquisition, d'études ou de travaux :

- Concernant les programmes dans le cadre du NPNRU :
 - Démolition et reconstruction de l'école Edmond Albius : CP 2025 : + 306 500 €
 - Démolition et reconstruction de l'école Sarda Garriga : +636 000 €
 - Aménagement urbain secteur Piment : + 690 000 €
 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : + 340 000€
- Autres programmes :
 - Réhabilitation du patrimoine bâti communal : + 100 648 €
 - Renouvellement du parc automobile et engins : - 230 000 €
 - Aménagement des centres-villes : + 75 000 €
 - Réhabilitation Maison du projet du Gol : + 65 €
 - Chemin Kerveguen : - 300 000 €
 - Aménagement Terrain Bory : + 130 000 €
 - Aménagement paysager et valorisation touristique du patrimoine : + 246 189 €
 - Création de la maison des solidarités : + 650 000 €

Présentation synthétique des révisions des AP et des ajustements des CP :

Autorisation de programme	Libellé	Montant AP (toutes délibérations y compris BS 2025)	Ajustement des CP au titre du BS 2025	Total CP ouverts au titre de l'exercice 2025 (BP+BS)	Reste à financer (exercices au-delà de 2025)
201512	Ecole Zac Avenir	15 459 821	200 000	400 000	
202228	Programme de modernisation de la voirie communale	28 959 761	2 140 403	7 395 750	8 042 653
202231	Programme de réhabilitation du bâti scolaire	9 688 838	480 000	3 380 000	1 828 544
202239	Construction de maisons funéraires	2 230 550	400 000	1 850 000	48 575
2022041	Démolition et reconstruction Ecole Edmond Albius	14 756 000	306 500	1 556 500	13 100 277
202242	Démolition et reconstruction Ecole Sarda Garriga	11 663 750	636 000	1 248 485	8 733 295
202246	NPNRU le Gol - Aménagement urbain secteur Piment	4 750 000	690 000	3 340 000	956 503
202249	Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal	7 878 908	100 648	2 489 648	1 547 777
202251	Programme de modernisation du parc informatique communal et scolaire et renft infrastructure	2 732 580	180 000	610 264	200 000
202252	Programme de renouvellement du parc automobile et engin	3 643 329	-230 000	1 123 965	469 676
202253	Programme réoutillage des services communaux	4 279 085	323 881	1 416 986	100 000
202402	Programme construction des ouvrages d'arts sur 3 ravines	10 450 000	0	250 000	10 200 000
202403	Programme aménagement des centres villes de St Louis et la Rivière	2 860 947	75 000	1 712 000	922 000
202404	Programme NPNRU_Assistance de maitrise d'ouvrage	1 171 800	340 000	553 000	541 865
202405	Programme réhabilitation Maison du projet du Gol	1 302 000	65	1 060 065	122 176
202501	Programme voies structurantes des hauts (Dejean, Richard, Canot)	2 441 080	6 022	499 743	
202502	Programme de petits aménagements de proximité	2 054 330	55 911	1 264 579	35 216
202503	Programme Chemin Kerveguen	2 784 119	-300 000	380 000	2 197 585
202505	Programme aménagement Terrain Bory	1 299 334	130 000	555 462	103 779
202507	Programme aménagement paysager et valorisation touristique du patrimoine	2 556 404	246 189	772 623	1 783 781
202509	Programme Création de la maison des solidarités	800 000	650 000	650 000	150 000

L'état global des AP/CP en cours, actualisé, est joint en annexe de ce rapport et présente :

- Les montants actualisés de chacune des AP/CP,
- Le montant révisé des Crédits de Paiement de l'exercice en cours et suivants,
- Le reste à financer au-delà de l'exercice 2025.

II – DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1 et R2311-9 ;

Considérant que depuis 2009, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de plusieurs autorisations de programme ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement associée à ces autorisations,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des AP/CP à l'occasion du vote du budget supplémentaire pour l'année 2025,

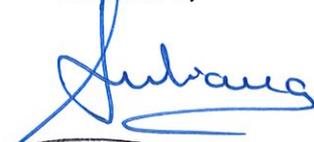
Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la révision des Autorisations de Programme en cours et leur répartition prévisionnelle en crédits de paiement telle que présentée dans le tableau des AP/CP annexé

Article 2 : de donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou un(e) élu(e) délégué(e) par elle pour signer les actes à intervenir.

Vote : 31 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**